

N° 40275

Le 16 mars 2023

March 16, 2023

ENTRE :

BETWEEN:

Paul Bouchard

Paul Bouchard

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Comité des citoyens pour la sauvegarde de
notre qualité de vie (Val-David), Claude
Nantel, Jacques Powell et René Derouin

Comité des citoyens pour la sauvegarde de
notre qualité de vie (Val-David), Claude
Nantel, Jacques Powell and René Derouin

Intimés

Respondents

- et -

- and -

Location Jean Miller inc., 9262-9310
Québec inc., f.a.s.r.s. Excavation Miller
(2014) et Jean Miller alias Jeannot Miller

Location Jean Miller inc., 9262-9310
Québec inc., c.o.b. as Excavation Miller
(2014) and Jean Miller a.k.a. Jeannot Miller

Intervenants

Intervenors

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-09-028461-192,
2022 QCCA 522, daté du 6 avril 2022, est

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-028461-192,
2022 QCCA 522, dated April 6, 2022, is

N° 40275

rejetée avec dépens en faveur de l'intimé,
Comité des citoyens pour la sauvegarde de
notre qualité de vie (Val-David).

dismissed with costs to the respondent,
Comité des citoyens pour la sauvegarde de
notre qualité de vie (Val-David).

J.C.C.
C.J.C.